REGLEMENT RALLYE DES OLONNES
Les 25 et 26 Mars 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du Visa de la FFSA par la LIGUE Régionale BPL
Ouverture des engagements :	Dès parution du Règlement
Clôture des engagements :	Lundi 13 Mars 2017 minuit cachet de la poste faisant foi
Parution du road-book :	Samedi 25 Mars 2017
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 25 Mars 2017 de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Vérification des documents et des voitures :	Samedi 25 Mars 2017 de 14 h à 18 h 30
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 25 Mars 2017 à 14 heures
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 25 Mars 2017 à 17 h30
Publication des équipages admis au Départ :	Samedi 25 Mars 2017 à 20 heures
Départ de la première voiture :	Dimanche 26 Mars 2017 à 8h00
Arrivée de la première voiture :	Dimanche 26 Mars 2017 à 16h39
Vérification finale :	Garage RAVON, Rte de Grosbreuil - Château d'Olonne
Publication des résultats du rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	19h30 au Parking du Havre des Olonnes Complexe Culturel à Côté du Super U 85340 OLONNE SUR MER

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO Vallée de la Vie** organise **le 7ème Rallye des Olonnes**, les **25 et 26 Mars 2017** Rallye régional, en qualité d'Organisateur Administratif avec le concours de **l'Ecurie Côte de Lumière** en qualité d'Organisateur Technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation FFSA **par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire Visa N° R2 en date du 16 Janvier 2017.**

COMITE D'ORGANISATION et ORGANISATEUR TECHNIQUE

Nom : **ECURIE CÔTE DE LUMIERE**

Adresse : 168 Rue du Maréchal Ferrant - Zi du Patis 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Téléphone : 02.51.20.74.16
Portable / E-mail : 06.12.59.42.57 depannagedanieaup@orange.fr
Site internet : http://www.ecurie-cdl.fr

Permanence du Rallye : pendant le rallye : Parking du Havre des Olonnes
Complexe Culturel (à côté du Super U)
85340 OLONNE SUR MER

Téléphone : 02.51.33.11.50.

1.1P. OFFICIELS

***COMMISSAIRES SPORTIFS* :**

Président du collège :	MARIEN Joëlle	Licence	7881/1113
Membres :	TROMAS Jacques	Licence	128570/1202
	JOUBERT Dominique	Licence	14860/1106
Chargés des relations avec les concurrents :	COMDEMINE Cathy	Licence	56617/1110
	CHABERNEAU Gilles	Licence	13554/1101
Directeur de Course :	FAUVEL Serge	Licence	2517/1507
Directeurs de Course Adjoint au PC :	CONDEMINE Bernard	Licence	6916/1110
	PAGE Jean Luc	Licence	4727/1507
Directeurs de Course Adjoint sur ES 1/3/5/7 :	MINEUR Jean-Louis	Licence	29169/1209
	DRONNEAU Philippe	Licence	148449/1202

Directeurs de Course Adjoint sur ES 2/4/6/8 :	DELIAS Patrice	Licence	18371/1210
	MERLIOT Gilles	Licence	10396/1202
Médecins sur ES :	Docteur ROUSSEL Jean Paul		
	Docteur MINEUR François	Licence	
Commissaire Technique Responsable :	PHELIPEAU Jean-Luc	Licence	9060/1110
Commissaires Techniques :	GOURDON Luc	Licence	163936/1202
	RATEL Ghislain	Licence	181601/1202
	BAROU Thierry	Licence	153112/1117

.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Olonnes compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes 2017 ; **Coefficient 2**
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire
- Le Trophée Jacky Deborde
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

Samedi 25 Mars 2017 de 14 h 00 à 18 h 00
Au Parking du Havre des Olonnes
Complexe Culturel (à côté du Super U)
85340 OLONNE SUR MER

Les horaires de convocation seront disponibles sur le site internet de l'ECURIE CÔTE DE LUMIERE avec la liste des engagés (http://www.ecurie-cdl.fr)

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 25 Mars 2017 de 14 h 30 à 18 h 30
Au Parking du Havre des Olonnes
Complexe Culturel (à côté du Super U)
85340 OLONNE SUR MER

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage RAVON
Route de Grosbreuil
85180 Château d'Olonne

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7ème Rallye des Olonnes doit adresser au secrétariat du rallye, **la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et accompagnée des photocopies de la licence et du Permis de Conduire**,

avant le Lundi 13 Mars 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **279 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **570 €**

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des Droits d'engagement.

3.2 EQUIPAGES

3.2.7 Briefing des Concurrents et des Voitures d'Encadrement

3.2.7.1.P Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives le samedi 25 Mars 2017.
Un briefing oral sera organisé pour les véhicules d'encadrement (PROMOTION, INFO, OOO, OO, O, Balai) à 18 h au PC Course de l'épreuve.

3.2.9.P Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales et des zones identifiées à l'aide de panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2P PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Attention Assistance autorisée uniquement dans le Parc d'assistance prévu au Road Book.

***4.3.2.3. P* Limitation de changement de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques sur le secteur routier

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour tout autre raison.
Pénalités :
1ère Infraction : 1 minute de pénalité
2ème infraction : exclusion

4.6. *IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012*

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.4.P La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.
Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du Rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entrainera une pénalité de 80 € pour le 1er constat et une pénalité de 160 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Olonnes représente un parcours de 114,40 kms.
Il est divisé en 1 étape et 4 sections.
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.200 kms.**
Les épreuves spéciales sont :

- Olonne sur Mer **ES 1/3/5/7 .....5.900 kms**
- Ile d'Olonne **ES 2/4/6/8 .....3.900 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour la 1ère section.
L'ordre des départs de la 2ème, 3ème et 4ème section sera, si possible, établi en fonction du classement à l'issue de la 1ère ES.
Le rallye peut être annulé 8 jours avant la date du rallye, si le nombre de pilotes n'est pas suffisant.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. **Trois passages maximum.**

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le **Samedi 25 Mars 2017 de 8h à 12h et de 14h à 19h**.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : CHASUBLES ORANGE
- Chef de poste : CHASUBLES ORANGE BARREE

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

CLASSEMENT SCRATCH

	1er	**300 €**	**2ème**	**220 €**	**3ème**	**110 €**		

CLASSEMENT GROUPE

Si + 10 p	**1er**	**160 €**	**2ème**	**110 €**	**3ème**	**70 €**		
De 5 à 9	**1er**	**130 €**	**2ème**	**90 €**				
De 1 à 4	**1er**	**100 €**						

CLASSEMENT CLASSE

Si + 10 p	**1er**	**279 €**	**2ème**	**140 €**	**3ème**	**90 €**	**4ème**	**60 €**
De 5 à 9 p	**1er**	**279 €**	**2ème**	**120 €**	**3ème**	**70 €**		
De 2 à 4 p	**1er**	**279 €**	**2ème**	**120 €**				
1 p		**140 €**						

CLASSEMENT FEMININ **1ère 100 €**

Aucune classe ne sera confondue lors de la remise des prix

Des coupes seront distribuées. Elles ne sont pas cumulables sauf pour le Scratch.

Le dernier équipage classé recevra un prix, si présent à la remise des prix.

Une récompense « Commissaire » sera attribuée par tirage au sort.

La remise des prix aura lieu le **Dimanche 26 Mars 2017 à 19 H 30**
Au Parking du Havre des Olonnes
Complexe Culturel (à côté du Super U)
85340 OLONNE SUR MER